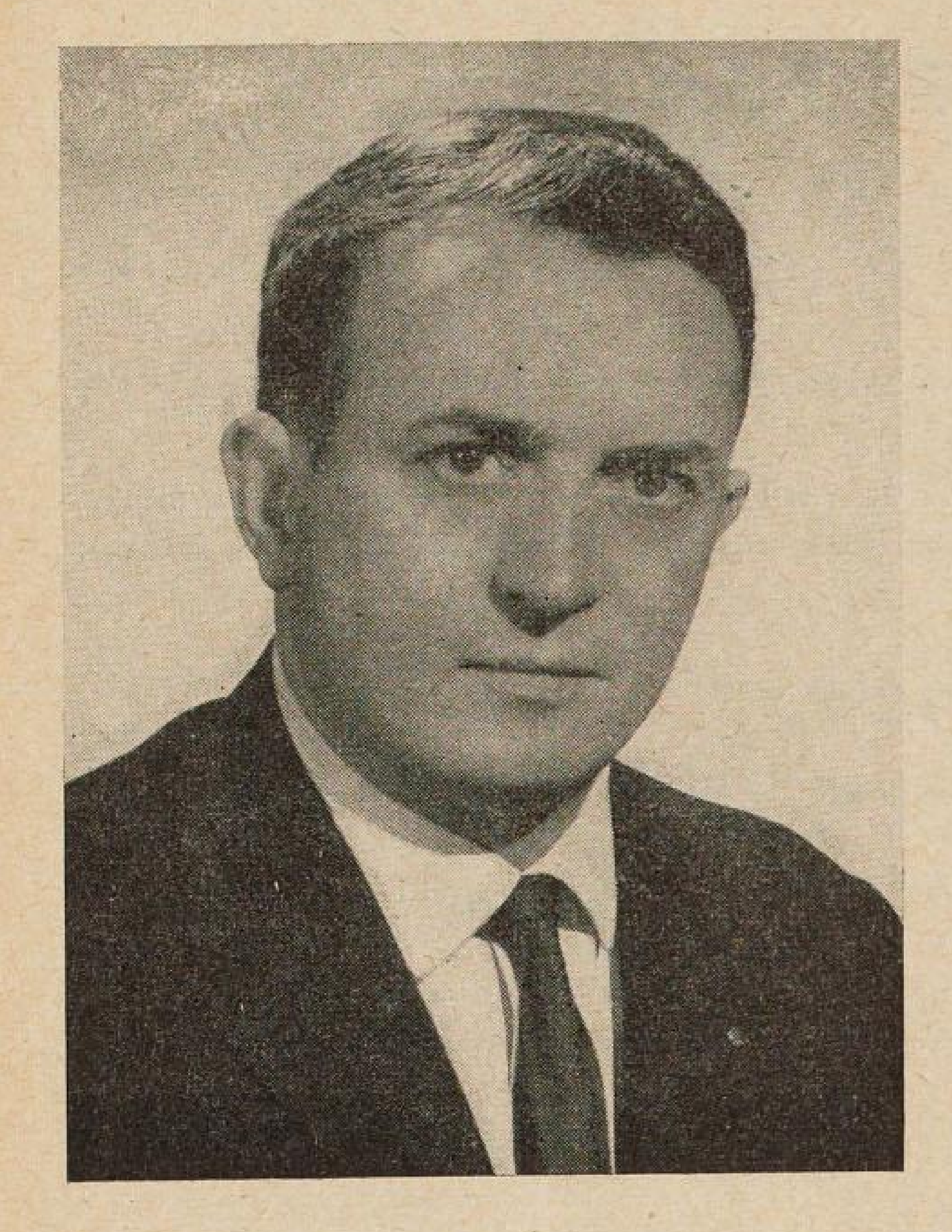


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

2me Circonscription - TOURNON

ELECTIONS LEGISLATIVES

Scrutin de Ballottage du 12 Mars 1967

FÉDÉRATION de la GAUCHE DÉMOCRATE et SOCIALISTE

Electrices, Electeurs,

Au cours du scrutin du 8 novembre 1962, M. Roche-Defrance avait obtenu **25.631 voix.**

Au cours du scrutin du 5 mars 1967, il n'a obtenu que **19.716 voix.**

Soit une perte de 5.915 voix, alors que le nombre d'électeurs inscrits s'est accru de près de 5.000 unités. C'est assez dire le mécontentement des électeurs vis-à-vis de leur député sortant.

ILS NE VEULENT PLUS d'un député, dont les votes aux scrutins de l'Assemblée se traduisent le plus souvent par des **abstentions.**

ILS NE VEULENT PLUS que le candidat auquel ils accordaient leur confiance ait pour unique souci d'adopter la position politique qui sera pour lui la plus confortable au cours de l'élection future et que, pour cela, il se permette, à chaque scrutin, de s'assurer l'appui d'un suppléant différent : celui qui lui paraît susceptible de lui apporter le plus grand nombre de voix (Me Tourrasse en 1958, Me Serve en 1962. Cette fois M. de Missolz ! A qui le tour la prochaine fois ?)

ILS NE VEULENT PLUS qu'à force de concessions, qu'à force de volte-face, leur député soit cet homme qui, pour demeurer à tout prix dans une douillette neutralité, s'attire finalement les critiques de tous.

ILS NE VEULENT PLUS qu'on puisse les considérer comme prêts à suivre, sur n'importe quel route, celui qui se permet de leur demander, à chaque scrutin, de voter pour lui au nom de ce « **JUSTE MILIEU** » qui n'est qu'une abdication de toute opinion devant la préoccupation de n'indisposer personne.

Ce qu'ils veulent :

C'est que dans leur circonscription se crée, à l'instigation d'un député jeune, dynamique, énergique :

— **des équipements scolaires suffisants pour accueillir tous les enfants dans des conditions acceptables.**

— **de petites industries pour résorber le surplus de main-d'œuvre inemployée sur notre marché local du travail.**

— **un équipement touristique capable d'attirer vers le Haut-Vivarais, aux ressources touristiques immenses et inexploitées, une partie des estivants qui s'entassent, chaque été, dans des stations mieux équipées.**

En un mot,

ILS VEULENT QUE SE CRÉENT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE NOTRE HAUTE-ARDÈCHE. Or, non seulement notre député sortant s'est montré incapable, au cours de ses mandats précédents, de créer ces conditions, mais les électeurs savent qu'il a désormais perdu, par sa position équivoque puis par son refus de l'investiture Vme République, tout crédit auprès de la majorité gaulliste si cette majorité est reconduite. Il n'a, d'autre part, rien à espérer si une majorité de gauche vient à l'emporter. Il sera donc aussi mal placé dans une éventualité que dans l'autre pour défendre les intérêts de notre circonscription.

Le 12 Mars, vous voterez **Utile**
vous voterez **Nouveau**
vous voterez **Jeune**

VOUS VOTEREZ

Michel GUIGAL,

Docteur Vétérinaire

Adjoint au Maire d'Annonay

SUPPLÉANT ÉVENTUEL :

André MARSAN

Grand Mutilé de Guerre - Chevalier de la Légion d'Honneur

Conseiller Municipal de Guilherand - Granges-les-Valence

VU : LE CANDIDAT.

ANNONAY - IMPRIMERIE DU VIVARAIS